

Où est passé le gène de la liberté académique?

LE PROGRAMME DE coordination entre les Universités de Genève et de Lausanne et l'EPFL est un grand projet, ambitieux, dynamique. Il mérite d'être soutenu sans équivoque, mais pas au point d'abandonner tout regard critique.

On n'en fera pas ici une description exhaustive, qu'on se reporte au dossier de cet édito pour des références plus précises. Mais sommairement l'on peut dire qu'il comporte une nouvelle répartition géographique des tâches. Lausanne se conçoit comme un seul site; d'où le transfert de la chimie, de la physique et des mathématiques à l'EPFL; Genève se renforce pour être partenaire du pôle lausannois; elle reprend donc la pharmacie et s'apprête à construire un nouveau bâtiment, Sciences III. Cette répartition des rôles s'accompagne du choix d'axes prioritaires, de recherche notamment: la génomique pour les sciences avec un contrepoids en sciences humaines, baptisé IRIS et qui se subdivise en projets prétentieux. L'idée générale est que la science ne se développe pas en vase clos, mais qu'elle agit sur la société, lui créant des problèmes nouveaux, juridiques, économiques, éthiques.

La question concrète se pose notamment à l'Université de Lausanne (UNIL). En se dessaisissant de facultés coûteuses,

elle réalisera une économie de 33 millions. Mais elle sera soumise à l'obligation de maintenir son budget au niveau antérieur. Pour en faire quoi? Elle aura évidemment à assumer sa part accrue en biologie et en recherche en liaison avec son hôpital universitaire. Mais pour le reste? On peut en sciences humaines, pour apporter une contribution interdisciplinaire, étudier les problèmes des brevets sur le vivant, réfléchir sur ce que signifie démographiquement et humainement le recul des limites du vieillissement ou réétudier le mythe de Faust ou de Prométhée.

L'Université doit se réserver une part de liberté créatrice, hors courant dominant

Mais la vraie critique de la science sera peut-être un projet ou plus simplement encore un enseignement qui n'aura aucun rapport avec la génomique et ses implications.

L'histoire de l'esprit est faite de rupture, de refus. Il y a le courant et le contre-courant, la vie dans le monde et hors du monde, les séculiers et les réguliers.

On s'étonne donc que l'Université, une fois la part faite à la génomique et à ce qui en sciences humaines doit l'accompagner sobrement, ne se réserve pas une part de liberté créatrice hors courant dominant, hors pôle prioritaire, hors néo-science. Ce serait l'occasion de donner un sens neuf à la liberté dite académique qu'on sort une fois l'an pour en orner les discours du Dies academicus. AG

Bonnes feuilles

A côté du Pôle prioritaire de génomique fonctionnelle (PGF), qui liera les Hautes Ecoles, les Hôpitaux universitaires, le Centre intégratif de génomique (CIG) sera un lieu, dans le tout neuf bâtiments de la pharmacie de Dorigny, d'expériences plus libres qui associera en un même lieu chercheurs scientifiques et chercheurs en sciences humaines.

Voici comment, en résumé, celui du document officiel, est présenté le pôle des sciences humaines, IRIS. (ag)

«**L**es sciences humaines et sociales se développent au sein de l'ensemble UNIGE-UNIL-EPFL autour du Pôle «Intégration, Régulation et Innovation sociales» (IRIS). Ce second pôle, axé sur les problèmes cruciaux d'intégration, de régulation normative et d'innovation que connaissent les sociétés modernes sous l'impact notamment des mutations scientifiques et technologiques, vise à améliorer la connaissance de ceux-ci et à évaluer les moyens nouveaux susceptibles de les gérer. Le Pôle «Intégration, Régulation et Innovation sociales» s'articule autour de quatre structures complémentaires: l'Institut d'Etudes supérieures de l'Intégration socio-culturelle et des modes de vie (ISIS), le Centre «Science, Ethique et Société» (CESE), le Forum de droit international, européen et comparé (FOREDIC) et le Programme d'excellence dans le domaine de la stratégie, de l'innovation et des nouvelles technologies de l'information (STRATEGE).

L'intersection entre ces deux projets, sciences de la vie - sciences humaines et sociales, se matérialise notamment au niveau du CIG. Celui-ci devient le catalyseur d'une nouvelle approche scientifique et académique, basée sur la transdisciplinarité et l'orientation vers les résultats.»

Les cours offerts par chacun des partenaires à l'intention des deux autres permettent [...] de favoriser les approches interdisciplinaires en profitant des compétences de l'ensemble.

ISIS, un des modules d'IRIS (ne pas confondre) ratisse large! Voici l'analyse

«Sous l'effet des innovations technologiques, économiques et communicationnelles, les valeurs – et leurs expressions institutionnelles (Eglises, Partis, Idéologies, etc.) – soudant les sociétés contemporaines ont subi de profondes modifications dont on repère plusieurs processus essentiels: i) Diversification et affrontement des systèmes de croyances, valeurs et modes de vie; ii) Accélération de la production et de l'obsolescence des modes; iii) Privatisation des croyances, foisonnements des «bricolages religieux», montée des intégrismes; iv) Séparation géo-culturelle entre les centres de production et de

consommation culturelle (phénomènes d'impérialisme culturel et de massification); v) Rôle croissant des media dans la production, la diffusion et la confrontation des modèles culturels.

Ces processus génèrent à l'évidence des questions cruciales pour l'intégration sociale:

- Quelles sont les grandes valeurs émergentes; comment s'articulent-elles ou se combattent-elles?
- La diversification culturelle est-elle facteur d'autonomisation, de responsabilisation, ou au contraire source de désarroi, de retrait, de formes diverses d'évitement ou, à l'autre extrême «d'intégrisme»?
- Comment la transmission des modèles et valeurs d'une génération à l'autre est-elle modifiée par les nouvelles formes de création culturelle? Avec quel impact sur les systèmes d'éducation?
- Comment ces transformations culturelles retentissent-elles sur la culture politique (culture démocratique)?
- Comment les media participent-ils à la création et à la diffusion de ces valeurs ou modèles? Avec quels effets?

Au confluent des changements de processus d'intégration et de mutation dans les systèmes de valeurs se pose alors la question de savoir comment s'opère la construction de l'identité individuelle et le lien entre individu et communauté dans les sociétés modernes. C'est une question-clé tant en matière de santé psychique et physique que pour la productivité des entreprises économiques, culturelles ou politiques, ou encore pour la continuité des générations. Elle est également centrale dans l'analyse des diverses formes de violence de nos sociétés.

Et voici le projet

«Cet institut se composera de Laboratoires et/ou Equipes de recherche qui se focaliseront principalement sur:

1. L'étude des parcours et styles (ou modes) de vie, de leurs variations selon les genres et les milieux, de leurs stades, crises et transitions, avec un accent sur les relations entre individu et société; l'analyse des processus d'exclusion sociale trouve aussi naturellement une place dans ce cadre; cette étude, qui met l'accent sur les notions de développement humain, est néces-

Problèmes à la droite du centre

sairement pluri- ou interdisciplinaire; psychologie, sociologie, pédagogie, etc. peuvent avec profit y contribuer.

2. L'étude des valeurs, croyances, et systèmes de représentations, ainsi que de leur ancrage social, de leur affrontement et de leurs interpénétrations; ici encore la pluridisciplinarité est un atout: la philosophie, les études culturelles, la théologie, les sciences sociales y trouvent une place de choix.;

3. L'étude des modes (media) de communication dans leur impact sur la construction et la transmission des valeurs et représentations, ainsi que dans la constitution des identités individuelles et collectives; l'interdisciplinarité entre les diverses sciences humaines et sociales est ici aussi potentiellement féconde que dans les domaines qui précèdent.

Il est évidemment aisé de jeter des ponts entre ces domaines de recherche et ceux du Pôle prioritaire de génomique fonctionnelle: a) les facteurs biologiques modulant les transitions entre stades du parcours de vie, formes et pentes du vieillissement, morbidité et mortalité différentielles, fécondité, etc. apparaissent comme un premier axe autour duquel les deux genres d'interrogation s'enrichissent mutuellement; b) les attitudes et valeurs associées aux interventions génétiques, rapport à l'innovation, espoirs, craintes et conflits émergents liés au progrès des sciences de la vie (y-c. le développement de «rationalités alternatives» ou de mouvements sociaux prônant diverses formes de retour à la nature), etc. constituent une deuxième interface.»

Et ainsi de suite...

Pour le reste: Sur Cese, Foredic, Stra-tege nos lecteurs se rapporteront au document officiel. Il y a sur des enjeux réels beaucoup d'analyses à la mode et de tarte à la crème, avec un souci enfantin de montrer que, mais oui, ça interdiscipline parfaitement avec le pôle génomique. Iris, comme l'indique son nom, c'est tout l'arc-en-ciel.

Sources: *Sciences, Vie, Société. Un programme d'innovation et de coordination entre l'Université de Genève, l'Université de Lausanne et l'École polytechnique fédérale de Lausanne*, Lausanne et Genève, le 22 février 2000.

MAIGRE CONSOLATION POUR les socialistes de l'ère du postbodenmannien tardif: les radicaux ont aussi leurs psychodrames à l'étage du secrétariat central et, avec moins d'insistance et de brio que le PSS, du côté de la présidence.

Le tout à en croire les gazettes, en particulier un article signé François Tissot-Daguette, paru le 25 avril dernier à la fois dans *L'AGEFI*, le quotidien romand des affaires et de la finance auquel il collabore habituellement, et dans *Le Courrier*, où cette signature a davantage surpris.

En substance, le secrétaire général Johannes Matyassy n'a pas su empêcher le départ en quelques mois de tous les piliers hérités de son prédécesseur Christian Kauter. Le parti radical-démocratique suisse (PRD) se trouverait ainsi privé d'une bonne partie de sa capacité d'analyse de la scène politique suisse et ne jouerait sur cette dernière qu'un rôle présentement effacé, malgré «un président très médiatique, rassembleur et très sûr, politiquement parlant»

Une initiative embarrassante sur les bras

Bien sûr, mais le conseiller national uranais (depuis 1980) Franz Steinegger, qui se partage entre la présidence du PRD, de l'Expo.02, de la Fédération suisse du tourisme et de quelques autres organismes (dont l'Association suisse des propriétaires d'embranchement

particuliers et de wagons privés) se maintient un peu contre son propre gré à la tête du grand vieux parti suisse. Ses récents ennuis cardiaques n'ont fait que souligner la nécessité de préparer sa prochaine succession. Or on ne discerne pas qui va s'imposer, au terme de la bataille, plutôt sourde, que se livrent divers conseillers nationaux alémaniques. L'idée de sortir de l'embaras par un détour du côté d'une candidature latine n'a pas davantage fait son chemin.

Autre problème: les radicaux suisses ont sur les bras une initiative populaire fédérale, la première de leur histoire. Elle demande un moratoire fiscal et, revêtue de quelque 50000 signatures, se trouve déjà dépassée par les réductions d'impôt proposées par le chef du Département fédéral des finances, Kaspar Villiger, qui n'a pas craint de prendre à contre-pied ses chers collègues de parti. Avant de tirer sa révérence dans les deux ou trois ans à venir, échéance en vue de laquelle la conseillère aux Etats bernoise Christine Beerli ne fait – de loin – pas encore l'unanimité.

Bref, le PSS n'est pas seul en difficultés. Pas de quoi éprouver la moindre «Schadenfreude», sauf si on s'appelle Christoph Blocher qui doit, lui, se réjouir sans arrière-pensée de la situation actuelle. Les deux grandes formations politiques qui doivent lui résister, l'une à gauche, l'autre sur sa gauche, n'ont présentement ni la disponibilité, ni la forme et encore moins la force voulue pour jouer leur rôle historique. *yj*

Avez-vous vu?

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL de l'UDC envoie aux intéressés les exposés sur la politique sociale présentés au congrès extraordinaire du 4 mars à Altdorf. Un seul orateur a parlé français, le conseiller national Jean Fattebert de Villars-Bramard. Son titre: «Halte à l'extension des prestations sociales». Sa conclusion sur le papier (mais seul le discours prononcé oralement fait foi): «En conclusion... souvenez-vous que c'est facile de promettre plus en matière sociale, et l'on doit faire ce qui est possible et nécessaire, mais aller plus loin, c'est défavoriser celles et ceux qui savent prendre leurs responsabilités, c'est dégrader à la longue le capital humain de ce pays. *cfp*

UNE BRASSERIE ARTISANALE s'installe dans l'ancienne BVCréd, à Lausanne. On continuera donc à beaucoup y brasser. Le liquide coulera à flots, comme avant. Il y aura toujours autant de mousse. Et tout cela pour aboutir – on ne se refait pas – à une mise en bière. *red.*

Sortir de l'ombre le travail au noir

Une réflexion économique qui intègre les échanges non monétaires et l'économie souterraine.

L'ÉCONOMIE NON MONÉTAIRE, les réseaux d'échange de prestations, le troc leçon d'anglais contre cours de shiatsu font partie des nouvelles formes d'échange qui ont surgi tant bien que mal pendant la crise économique. Le retour de la croissance risque de balayer ces nouvelles pratiques. Deux colloques sur ce thème se sont tenus à l'université de Neuchâtel en 1997 et 1998. Les actes viennent d'être publiés¹.

Notons d'emblée une certaine déception. Voilà un sujet où l'on aurait aimé qu'un point de la situation, aussi exhaustif que possible soit réalisé sur la situation en Suisse. Or, sur les douze contributions au colloque, deux seulement concernent notre pays. Est-ce vraiment le rôle de la Commission suisse pour l'Unesco de financer des colloques où s'expriment essentiellement des universitaires français parlant de leur pays?

Une activité qui échappe à la statistique

La contribution de François Hainard s'attaque directement au cas helvétique. Il rappelle que l'économie souterraine «classique» a connu un accroissement considérable avec une estimation de l'augmentation du travail au noir qui aurait plus que doublé en vingt-cinq ans, passant de l'équivalent de 12 milliards de francs en 1975 à 30 milliards en 1998. Sa proportion dans le PNB serait de 6,6 % contre 14,3 % pour la France et 25,8 % en Italie. On peut d'ailleurs se demander comment les économistes parviennent à chiffrer à la décimale près une activité qui échappe par définition à la statistique!

Naturellement cette activité a des conséquences très néfastes avec une perte de près de dix milliards pour le fisc et les assurances sociales, et une situation de grande précarité pour les clandestins ou les requérants d'asile qui constituent sans doute l'essentiel des emplois non déclarés dans la restauration et le bâtiment, les deux secteurs sans doute les plus touchés par ce phénomène. L'auteur mentionne également l'augmentation considérable du temps partiel comme facteur de développement d'activités économiques hors système. De 1990 à 1998 la part des actifs occupés à temps partiel est

passée de 19 % à 28 %; ce sont des femmes pour l'essentiel. Elles représentent 83 % de cette population.

Ces différents phénomènes, auxquels il convient d'ajouter la persistance d'un chômage de longue durée malgré la reprise, conduisent à une réflexion sur une diversification de l'échange et la mise en place d'une économie de réciprocité et de contre-prestation dans les interstices des circuits monétaires. L'émergence en Suisse d'associations et d'émissions de radio ayant pour but d'échanger des savoirs et des compétences constitue une première réponse. Afin de rendre attractives ces activités non monétaires, l'auteur propose de les accompagner par des contre-prestations sociales, par exemple droit à la retraite, couverture maladie ou accès à prix réduits dans des transports ou des infrastructures.

De nombreuses questions se posent néanmoins. Ces activités de troc se sont plutôt développées dans un pays comme la Russie qui a atteint le degré zéro de l'organisation économique et les échanges de prestations auxquels on assiste chez nous ne se développent-ils pas surtout dans un certain milieu gauche chic, pour lequel il s'agit d'une forme de loisir social plutôt que d'une nécessité économique?

Pour sortir du bois l'économie cachée qui fait des ravages chez eux, nos voisins français ont lancé une série d'innovations intéressantes. Il y eut d'abord un système de «bons» achetés par les particuliers qui emploient une femme de ménage, et qui permet d'éviter de remplir les innombrables formulaires qui vont avec la «déclaration» du personnel de maison. La diminution considérable de la TVA sur les travaux d'entretien du second œuvre des immeubles, passée de plus de 13 % à 5,6 % est en passe de tuer cette source importante de travail au noir. Il nous semble que ce type de mesure réduira plus sûrement l'économie souterraine que le développement de réseaux d'échanges, certes intéressants, mais qui resteront sans doute longtemps encore l'apanage de milieux déjà favorisés. jg

¹Commission nationale Suisse pour l'Unesco, Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel, *Economie monétaire, politiques d'insertion et lien social*, 2000.

Un bilan en demi-teintes

Les cinq instituts de recherches, mandatés par la Confédération pour évaluer les mesures de réinsertion des personnes sans emploi ont rendu rapport. Explications.

BRUTALEMENT, AU DÉBUT des années nonante, le chômage débarqua en Suisse, passant d'un taux de 0,5 % en 1991 à 4,7 % en 1994. Rapidement la Confédération proposa une révision de la loi sur l'assurance chômage (entrée en vigueur en 1996, deuxième étape en 1997), afin de répondre à l'augmentation massive du nombre de personnes sans emploi. Dès lors, la Confédération est passée d'un système passif – indemniser les chômeurs – à un système actif – leur offrir des instruments pour leur réinsertion. Les Offices régionaux de placement furent donc chargés de concrétiser les 25 000 places de mesures actives du marché du travail (MTT).

Les instruments

Parallèlement le Conseil fédéral décida, en 1996 déjà, de faire évaluer les mesures de réinsertion prévues par la loi. Il s'agissait d'analyser et de comparer les divers instruments proposés aux personnes sans emploi (cours, emplois temporaires subventionnés, gains intermédiaires). Le but était d'évaluer « la rapidité et la durabilité » des mesures actives du marché du travail. En avril, les équipes de recherches ont livré leurs conclusions. Inventaire.

Les cours. Les ORP ont mis sur pied, sur mandat de la Confédération, en collaboration avec des institutions privées, une série de cours, de base, de perfectionnement, de langues, d'informatique. Première constatation : les personnes sans emploi ne réagissent pas de la même manière. Pour les femmes, la participation à un cours de base ou d'informatique a tendance à augmenter la prise d'emploi, alors qu'ils ont peu d'effets significatifs sur les hommes. Les cours de langue, offerts à tour de bras aux étrangers au chômage, ont un effet significativement négatif sur la probabilité de trouver un emploi.

Les programmes d'emploi temporaire ne représentent pas la solution la plus efficace pour réinsérer les chômeuses et les chômeurs. Il n'y a pas de différence significative entre un chômeur suivant un programme d'emploi temporaire et un chômeur qui se

contente de toucher ses indemnités. Au contraire, suggèrent les chercheurs, les personnes qui renoncent à suivre un programme actif de réinsertion trouvent plus vite du travail et sont plus disposées à accepter un emploi, même en dessous de leurs compétences. Même observation pour les personnes arrivant en fin de droits. Le taux de prise d'emploi est plus important au moment où on atteint le terme de son cycle d'indemnités.

Les gains intermédiaires sont jugés, quasi unanimement, comme étant d'une « efficacité maximale », notamment pour les moins qualifiés des chômeurs. Introduits en 1984, ils visaient, à l'origine, à faciliter le retour au travail grâce à des emplois à rémunération mixte, temporaire, ou à temps partiel, contre indemnisation compensatoire de la caisse de chômage.

Enfin, les experts ayant évalué les performances des ORP en matière de réinsertion soulignent les carences actuelles : « Le regroupement des quelque 3000 offices communaux du travail en 155 ORP a amélioré l'efficacité du service public de l'emploi. Les pertes d'efficacité constatées sont liées au recours accru à des mesures actives et aux efforts en vue de l'acquisition de places vacantes par les offices du travail.

» Les efforts que les ORP ont déployés pour acquérir des postes ont eu des effets négatifs sur leur efficacité en matière de placement. Ces effets négatifs plaident contre l'application d'objectifs prescrits basés sur les moyens du Service de placement. C'est plutôt l'efficacité d'un ORP en matière de placement qui doit servir à cet ORP de jauge de performance. »

Des critères de rapidité plutôt que de durabilité

Dans leurs évaluations, les experts ont privilégié les critères de rapidité de réinsertion aux critères de durabilité. Il est évident, dès lors, que le système du gain intermédiaire sera considéré comme la panacée, quitte à en oublier les effets pervers. Au fil des années, les gains intermédiaires sont devenus de véritables emplois à temps partiel, fi-

nancés par la Confédération. N'est pas évoqué non plus le problème du retour au chômage, fréquent avec ce type de mesures. A contrario, des cours de perfectionnement, de réorientation professionnelle, des cours en informatique ou en langues peuvent avoir des effets de réinsertion sur le long terme, en particulier pour des personnes peu ou mal formées.

Un manque d'objectifs

Cependant, les études montrent la nécessité d'affiner les mesures actives. Sérier les besoins selon les types de profession, de genre, d'identité afin d'adapter plus précisément encore les outils de réinsertion.

La politique menée ces dernières années en faveur des chômeurs a privilégié la quantité à la qualité, imposant aux cantons et aux Offices régionaux de placement un quota de mesures sans fixer au préalable de véritables objectifs. Et les cantons, n'assurant pas les conséquences financières, ne se sont pas interrogés sur leur efficacité. Un réajustement est nécessaire. *gs*

Source: *La vie économique*, 4/2000.

Médias

VORWÄRTS, L'HEBDOMADAIRE DU PdT-POP en allemand, vient d'inaugurer une nouvelle présentation. Après un format proche de celui de *DP* il retrouve un profil plus classique. Le titre est d'un beau rouge militant.

UNE FOIS DE plus la *Wochenzeitung* a joint à son numéro de 1^{er} mai un catalogue des entreprises qui ont une conception plus humaine du travail. La place de la Suisse romande est fort modeste.

LES ARCHIVES SOCIALES organisent à Zurich un cycle de trois exposés sur le thème « Troisième voie et Nouveau centre – les pistes pour une progression de la social-démocratie. » *cfp*

Le référendum est-il le seul dialogue possible?

Dans le numéro 1427, 14 avril 2000, Andreas Gross, conseiller national, prenait la défense du référendum constructif, un nouvel outil de la démocratie directe, prochainement soumis au peuple par voie d'initiative. Un lecteur fait une nouvelle proposition, la pré-consultation.

L'amélioration du fonctionnement de la démocratie directe dépend d'une meilleure prise en compte des vœux du peuple dans l'élaboration de la législation fédérale. L'issue du scrutin sur l'assurance maternité l'a rappelé.

L'initiative baptisée «Pour un référendum constructif» propose une amélioration. Elle a pour but de permettre au peuple de se prononcer séparément sur certains points d'une législation élaborée par le Parlement fédéral.

Cette initiative présente néanmoins des risques sérieux:

- les projets de lois complexes, équilibrés avec peine, seraient menacés;
- la cohérence des contre-propositions avec le texte de base ne peut être assurée;
- les votations successives font perdre la vue d'ensemble;
- le processus législatif serait ralenti.

Les risques évoqués ne sont pas minces. Si cette initiative devait être refusée, ce serait l'échec d'une tentative sincère mais qui conserve de graves faiblesses: elle persiste à consulter le peuple a posteriori et elle ouvre la porte à un nouveau ralentissement procédural.

Une troisième faiblesse, encore plus illustrative, réside dans le maintien du seul questionnement binaire oui-non. A l'issue du vote sur l'assurance maternité, l'on a pu lire en première page de *Domaine Public* du 18 juin: «Il faudra attendre... que tombent les résultats du sondage Vox... Seules ces indications permettraient d'identifier les points de résistance...» [...]

Remédier à ces trois faiblesses principales (absence de dialogue, ralentissement procédural et opacité des réponses) me paraît possible tout en maintenant le droit du référendum. [...]

Les techniques de questionnement analytique et les techniques informatisées de dépouillement des questionnaires doivent être utilisées non seulement dans le domaine de l'économie mais également en matière politique pour permettre le dialogue entre les citoyennes et les citoyens et les autorités. Le dialogue est indispensable, au moins sur l'essentiel, pour éviter les échecs prévisibles. Face au peuple, une loi est un produit comme un autre, qui doit répondre aux attentes. Dans cet esprit, la procédure de vote doit prévoir deux phases.

Une pré-consultation, faite à l'occasion et dans le cadre d'une votation ordinaire, devrait d'emblée permettre de savoir si, et selon quels principes, le corps électoral souhaite qu'une législation soit élaborée ou révisée. Une telle méthode, axée sur la pré-consultation, impliquerait une meilleure information, permettrait une plus large participation, assurerait une plus grande transparence législative, éviterait d'entamer des révisions législatives dont la majorité ne veut pas et permettrait de connaître les attentes réelles des citoyennes et des citoyens. Le résultat de cette pré-consultation ne devrait pas avoir un caractère liant mais informatif.

Pourquoi pas une pré-consultation ?

Quant au vote éventuel sur référendum, il devrait certes intervenir sur l'acceptation ou le rejet – mais cette question devrait être complétée par celles ayant trait aux principes et aux orientations essentiels souhaités ou refusés. Ce complément permettrait, en cas d'acceptation de la législation, d'élaborer des dispositions d'application conformes aux vœux émis, et, en cas de refus, de tenir compte d'avis explicites et fiables pour remettre l'ouvrage sur le métier.

Cette procédure implique ce qui suit:

- procéder à une pré-consultation populaire avant que d'engager toute réforme constitutionnelle ou législative et l'organiser à l'occasion d'une autre votation déjà agendée;
- pour cette pré-consultation, élaborer un questionnaire portant sur le point de savoir principalement si une modification du droit existant est souhaitée ou non et subsidiairement sur les principes et les objectifs essentiels auxquels cette modification devrait obéir;
- pour le vote après référendum, compléter oui-non par les questions utiles sur les motifs du refus et sur les attentes insatisfaites;
- pour ces opérations, suivre une méthode de questionnement analytique et utiliser un système de dépouillement informatisé.

Enfin il est essentiel d'informer largement sur les incidences concrètes et globales des choix à court et à long terme (évaluation législative et financière des variantes). [...]

Wolfgang Guerraty, Morgins

Comment éliminer une verrue du paysage?

Le cas des moulins de Rivaz.

QUE FAIRE DE l'énorme bâtisse, six étages, des moulins de Rivaz, ver-rue en plein Lavaux? Ils sont au-jour-d'hui désaffectés. L'histoire va vite. Dans les années soixante encore, Coop faisait pression sur l'autorité politique pour que soit autorisé un agrandisse-ment.

Il est question aujourd'hui d'utiliser le volume bâti pour en faire des loge-ments de haut standing. La visée est certainement illégale ou alors les res-trictions fortes adoptées après le succès de l'initiative «Sauver Lavaux» ne se-raient plus appliquées. Car la création de logements impliquerait un nouveau plan d'affectation, non recevable.

Faut-il conserver ces bâtiments comme signe historique d'une indus-trialisation qui utilisait même l'énergie des torrents se déversant dans le lac? Que quelque chose en garde la trace vi-sible, soit, mais une telle emprise per-manente dans cet espace unique ne peut être justifiée par l'histoire. Le cas est un cas évident: celui d'une réversibi-lité, d'un retour au statut ante.

Qui paiera? Le coût a deux volets. La valeur des bâtiments d'abord. Elle est

nulle ou équivalente à celle d'un dépôt. La valeur de vente ne peut se calculer que sur cette base. Si le pro-priétaire tient compte des coûts d'en-tretien, il ne peut que souhaiter se dé-barrasser pour des francs très symboliques de ce fardeau. Reste la dé-molition. Le propriétaire évidemment n'y est pas tenu, à moins que l'état de délabrement permette de l'exiger. La collectivité pourrait, vu l'importance du site, en assumer les frais.

Le cas de Rivaz, s'il est exemplaire, n'est pas unique. On recense des villas en plein vignoble, des villas en pleine crête. Lorsque l'atteinte est extrême, un fonds dans la comptabilité de l'Etat devrait assurer les opérations d'assai-nissement. Il serait facile à constituer au bouclage des comptes, lors de rentrées exceptionnelles de l'impôt sur les gains immobiliers. La réversibilité des erreurs les plus lourdes de législa-tion antérieure pourrait être ainsi assu-rée sans que les corrections apparais-sent comme extraordinaires. Et peu d'investissements de l'Etat auraient un effet aussi visible. *ag*

BLANCHIMENT D'ARGENT

Ils font de la résistance

DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL, les gestionnaires de fortune sont soumis aux mêmes dispositions légales que les banques. Ils doivent déterminer l'origine de l'argent qui leur est confié, se soumettre à un contrôle et annoncer à l'autorité les cas douteux. La loi pré-voit un organe de contrôle intégré au Département fédéral des finances et des organisations privées d'auto-contrôle agréées par l'autorité. Les in-téressés ont le choix de se soumettre à l'une ou l'autre de ces deux formes de contrôles. Mais ils font de la résistance: un peu plus de la moitié seulement des 1200 avocats et notaires exerçant des activités financières s'est annoncée; quant aux 10 000 autres gestionnaires de fortune actifs en Suis-se, un nombre important a négligé de s'affilier à un organe de contrôle.

Le préposé fédéral Niklaus Huber, un

avocat rompu aux subtilités des tran-sactions financières, a d'emblée an-noncé la couleur: il appliquera la loi, même si elle ne plaît pas à ses destina-taires. Les retardataires seront frappés d'une amende et l'agrément des orga-nisations privées de contrôle n'est déli-vré qu'après un examen attentif du dossier.

Cette volonté affichée de faire la chasse aux moutons noirs de la place financière suisse ne plaît pas à tout le monde. Selon l'hebdomadaire *Die Weltwoche*, des personnalités radicales – parmi elles l'ancienne présidente du Conseil national Heberlein, les députés Schiesser et Weigelt – s'activent pour que Kaspar Villiger réfrène les ardeurs du préposé. Or toutes ces personnalités sont à un titre ou à un autre directe-ment liées à des intérêts de gestion-naires de fortune. *jd*

Les dividendes d'une sage décision

EN 1975, LE souverain bâlois exigea de ses autorités qu'elles s'engagent fer-mement contre la construction de nou-velles centrales nucléaires et interdit aux Services industriels de conclure des contrats d'achat non dénonçables avec des fournisseurs d'énergie atomique.

Une dizaine d'années plus tard, les Bâlois acceptèrent une taxe maximale de 5% sur le prix de l'électricité. Le pro-duit de cette taxe a permis de réaliser un réseau de chauffage à distance et de subventionner des mesures propres à économiser l'énergie dans le bâtiment.

Aujourd'hui, les habitants du canton-ville récoltent les dividendes de leurs choix passés. En 1999, chaque ménage a reçu au minimum 35 francs, les en-treprises une somme plus importante en guise de participation au bénéfice des Services industriels. Cette bonne si-tuation financière est due au fait que les Services industriels bâlois disposent d'une énergie hydro-électrique bon marché et n'ont pas, comme d'autres cantons, à payer de l'électricité nucléai-re plus cher que le prix actuel du mar-ché. Plutôt que de baisser les tarifs, les autorités ont opté pour une ristourne à tous les abonnés au prorata du nombre de personnes, respectivement de l'ef-fectif du personnel (*DP 1353*, «Bâle: une idée d'avance»).

A Genève, le peuple avait également affirmé son opposition au nucléaire lors d'une votation populaire. Mais les autorités n'ont jamais cru bon de concrétiser cette décision. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles Pochon (*cfp*)
Forum: Wolfgang Guerraty
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site : www.domainepublic.ch

Brevets sur la vie, suite ...

La course aux brevets sur le vivant est-elle en train de s'affaiblir?

LE PAQUET GENLEX ignore les droits de propriété associés aux découvertes de la biotechnologie. Trou bientôt comblé par une coalition d'Organisations non gouvernementales suisses, Union suisse des producteurs en tête: c'est non aux brevets «sur le vivant». La position est-elle viable? Peut-être, mais le domaine est pour le moins truffé d'ambiguïté. Quelques exemples.

Une grande organisation de recherche agricole au Mexique, le CIMMYT (*Centro Internacional de Mejoramiento de Maíz y Trigo*), gardienne de banques de semences et de gènes de maïs et de blé, qu'elle met, sous mandat des Nations Unies, gratuitement à disposition des paysans, vient de décider d'emprunter la voie du brevet pour se protéger contre les intérêts commerciaux des firmes. Elle n'envisage pas de toucher de royalties, mais c'est néanmoins une révolution pour une organisation garante de l'accessibilité des pauvres aux semences. En même temps, le géant Monsanto, qui avait secrètement entrepris le séquençage du génome du riz, décide de mettre la banque de données à disposition du

public, sans restrictions. De grandes firmes de l'agro-business ont-elles déjà fait le deuil des brevets sur des séquences brutes d'ADN?

Réactions de chercheurs

L'évolution du réflexe brevet est tout aussi paradoxale pour les animaux transgéniques. Le grand débat sur la brevetabilité eut lieu aux USA au début des années nonante: c'est oui au brevet sur le microbe recombinant le digesteur de fuel de la General Electric, et c'est oui au brevet sur Oncomouse, la souris de Harvard, modèle de recherche sur le cancer. Le Canada, en revanche, n'a jamais accepté les brevets sur ces animaux et l'Europe a levé le moratoire seulement depuis décembre 1999. A partir de là, se brevètent, aux USA, jusqu'à cinquante animaux par an. Rapidement, des chercheurs universitaires se révoltent, emmenés par le prix Nobel Varmus; des chercheurs qui ne s'opposent pas à la brevetabilité mais aux entraves dans l'échange d'information et de matériel que ces brevets entraînent. Plusieurs guerres ont d'abord assoupli les

contraintes et fait reculer les firmes sur leurs droits de regard sur tout ce qui est produit à partir d'un processus breveté. Ce processus de dé-brevetisation se poursuit car certaines firmes (Lexicon par exemple) annoncent la production de souris transgéniques sans brevets. Se sentent-elles menacées par la «Mouse initiative» du Fonds national américain, prêt à financer la production de milliers de souris transgéniques, à condition que les universités ne les brevètent point? Ça constituerait une rupture (légale) avec la politique d'innovation du Bayh-Dole Act qui oblige les universités à la valorisation de leurs découvertes.

Le nombre total des brevets «sur le vivant» explose car certains rapportent des sommes colossales – 250 millions de dollars, dit-on, pour les universités de Stanford et de San Francisco pour un brevet sur une technique de séquençage d'ADN. C'est l'exception; les brevets coûtent souvent cher, car le recours aux tribunaux devient systématique. Cette perspective contribue à relativiser le recours aux brevets et à créer un environnement où le «non aux brevets sur le vivant» peut se discuter. *ge*

NOTE DE LECTURE

Le sport en Suisse

«BAGATELLE OU PASSION ordinaire», le sport reste, en Suisse, un secteur d'activités peu étudié par les académiciens, comme si la fracture entre activités physiques et intellectuelles rendait impossible leur nécessaire interaction. Les éditions Antipodes ont décidé de sauter l'obstacle et de publier une série d'articles sur le sport en Suisse. L'ouvrage s'articule autour de deux volets: le premier décline la mise en place des principaux sports suisses, tels la gymnastique, le ski ou le football, le second restitue les forces, les énergies et les impératifs qui imposent de nouvelles échelles de références.

Rapidement ouverte au tourisme, qualifiée dès 1870 de «terrain de jeu de l'Europe», la Suisse se dote de structures permettant aux visiteurs, mais aussi aux Helvètes de «s'éclater» dans

le sport. La géographie des sports adhère aux grandes polarités industrielles et urbaines qui structurent le pays dès 1880. Premiers mordus des jeux sportifs, les ingénieurs, puis les sociétés d'étudiants et enfin les ouvriers.

L'exemple du Fribourg-Gottéron est à ce titre révélateur. Le texte de Serge Gummy, journaliste à *La Liberté* est passionnant. C'est dans l'Auge, quartier situé dans la Basse-Ville, qu'est née cette équipe de hockeyeurs, au détour d'un méandre de la Sarine. L'Auge accueille les ouvriers et les miséreux venus de la Singine chercher du travail en ville de Fribourg. Et c'est ici, échappant au contrôle de l'Eglise et du régime catholique-conservateur, dans un lieu qui à la fin du 19^e siècle détient le record en matière de mortalité infantine, que se développe le Hockey-club

Gottéron. Autre signe de ces années maigres, nous raconte Serge Gummy, «ce sont des chômeurs engagés par la commune qui aplanissent durant l'hiver 1940-41 le terrain vague qui servira ensuite de patinoire».

Pour l'Auge, l'équipe du HC Gottéron fait figure d'étendard. Jusqu'à ce que la ville de Fribourg, se l'approprie et en fasse son propre porte-drapeau.

Hockey à Fribourg, football en Valais, sociétés de gymnastique, *fitness*, jusqu'aux nouveaux sports de glisse urbains, voilà dans cet ouvrage un panorama, incomplet bien sûr, de la place du sport et des sports en Suisse. De quoi s'entraîner en tout cas. *gs*

Sport en Suisse, Traditions, transitions et transformations, sous la direction de Christophe Jaccoud et alii, Antipodes, Lausanne, 2000.